

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87450001.0

51 Int. Cl.: **A 47 B 47/04**

22 Date de dépôt: 13.02.87

30 Priorité: 13.02.86 FR 8602061

71 Demandeur: **Société CLUZANT DEMOLIN S.A., Cabanac et Villagrains, F-33650 Labrede (FR)**

43 Date de publication de la demande: 09.09.87
Bulletin 87/37

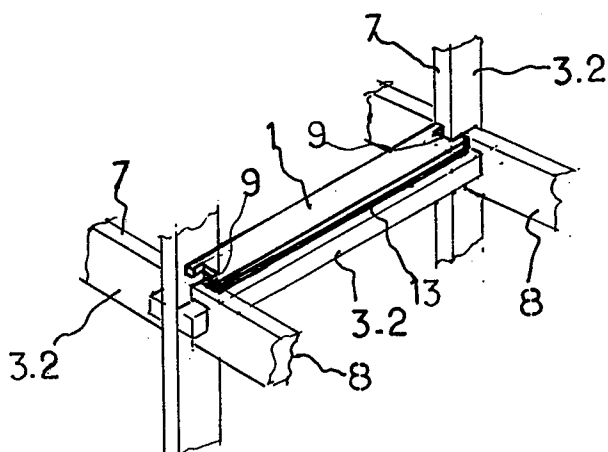
72 Inventeur: **Cluzant, Claude Henri, Cabanac et Villagrains, F-33650 Labrede (FR)**
 Inventeur: **Cluzant, Bertrand, Cabanac et Villagrains, F-33650 Labrede (FR)**
 Inventeur: **Demolin, Jacques, Cabanac et Villagrains, F-33650 Labrede (FR)**

84 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE**

74 Mandataire: **Trollet, Jean-Claude, Cabinet BURDIPAT 20, cours du Chapeau Rouge, F-33000 Bordeaux (FR)**

54 **Elément de calage de panneaux de remplissage pour structures modulaires dont les montants et traverses sont assemblés entre eux.**

57 Elément de calage pour panneaux de remplissage tel que tablettes ou panneaux verticaux pour structures modulaires réalisées au moyen de montants ou traverses s'assemblant entre eux par enfourchement, ledit élément de calage (1) consistant en une pièce profilée en bois, matière synthétique ou matériaux ferreux ou non, de largeur inférieure à la largeur des parements (8) des traverses (3) ou montants (2), d'épaisseur (4) égale à la largeur de matière (5) d'un montant (2) ou traverse (3) comprise entre le bord (6) de l'évidement constituant la fourche ou la mortaise et le champ (7) des montants (2) et traverses (3), la longueur de l'élément de calage (1) correspondant à la distance entre les parements (8) des montants (2) ou traverses (3) se faisant face, aux extrémités de l'élément (1) des fourches étant aménagées et s'emboîtent en force sur le champ (7) des montants (2) ou traverses (3), la face (11) de l'élément (1) s'appuyant sur le parement (8) des montants (2) ou traverses (3) est dotée d'une feuillure (13) correspondant à l'épaisseur du panneau de remplissage (16) à immobiliser tant en tablette que placé verticalement.



Elément de calage de panneaux de remplissage pour structures modulaires dont les montants et traverses sont assemblés

La présente invention est relative à un élément de calage pour panneaux de remplissage tel que tablettes ou panneaux verticaux pour structures modulaires réalisées au moyen de montants et traverses en bois, matière synthétique et/ou profilés en matériaux ferreux ou non ferreux s'assemblant entre eux
5 par enfourchement.

On connaît par les brevets 75 10433 et 82 10374 le mode de réalisation de structures modulaires par assemblage des traverses et montants les constituant par enfourchement, permettant de recevoir sur leurs parements des éléments de remplissage tel que tablettes ou panneaux de fermeture verticaux,
10 ou selon la variante du brevet 82 10374 par enfilage desdits éléments de remplissage dans des rainures aménagées sur les parements des traverses et montants.

Dans le cas du brevet 75 10433, il est nécessaire pour éviter d'obtenir un espace vide entre deux tablettes consécutives de procéder au
15 montage de la structure modulaire de manière identique à savoir que le parement des montants soit toujours placé de face de sorte que les traverses transversales soient placées de champ, dans les autres cas un espace vide est constitué entre deux tablettes consécutives qu'il est nécessaire de combler par une pièce rapportée et ce dans le cas d'utilisation de panneaux standard de
20 remplissage tant pour les tablettes que pour les panneaux verticaux, dans le cas de panneaux de remplissage verticaux un inconvénient majeur est le mode d'immobilisation de ces derniers, il est réalisé par pointes, vis ou tout autre selon la matière utilisée, rendant indémontable la structure. Selon le Certificat d'addition n° 83 09778, on utilise le dispositif d'ancrage des assemblages par
25 enfourchement qui est une pièce octogonale ce qui nécessite l'utilisation de panneaux d'épaisseur importante non justifiée.

L'élément de calage objet de l'invention, a pour but de pallier aux inconvénients précédemment exposés.

L'élément de calage selon l'invention est caractérisé en ce qu'il consiste en une pièce profilée en bois, matière synthétique ou en matériau ferreux ou non, de largeur inférieure à la largeur des traverses et montants des structures modulaires, d'épaisseur correspondant ou sensiblement inférieure à la largeur de matière comprise entre le bord de l'évidement constituant la fourche ou la mortaise et le champ des montants ou traverses, leur longueur correspondant à la distance comprise entre les parements des montants ou traverses se faisant face, l'extrémité desdits éléments présentant une fourche s'emboîtant en force sur le champ desdits montants ou traverses, le parement des éléments de calage destiné à s'appuyer sur le parement des montants ou traverses est doté d'au moins une feillure latérale de largeur correspondant à la matière comprise entre un côté de la fourche et le champ correspondant de ladite pièce de sorte à maintenir et immobiliser dans la feillure un panneau de remplissage notamment vertical et de faible épaisseur, selon une variante un élément de calage est doté de deux feillures latérales de part et d'autre de l'évidement constituant la fourche et ce de manière à immobiliser des panneaux consécutifs en tablettes de faible épaisseur et/ou verticaux dans lesdites feillures, il va de soi qu'entre les éléments de calage peuvent être disposés les panneaux tablettes d'épaisseur correspondant à l'épaisseur de l'élément, lesdits panneaux s'appuyant sur les parements des traverses ou montants.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins joints donnés à titre d'exemple non limitatif, où :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un élément de calage enfourché sur les montants ou traverses des structures modulaires,
- la figure 2 est une vue en coupe d'un élément de calage en appui sur une traverse ou montant immobilisant un panneau de remplissage,
- la figure 3, une vue en coupe d'une variante d'élément de calage immobilisant deux panneaux consécutifs tant en tablettes qu'en panneaux verticaux.

Tel que représenté figures 1 et 2, l'élément de calage 1 consiste en une pièce profilée en bois, matière synthétique ou matériaux ferreux ou non ferreux, de largeur inférieure à la largeur des parements 8 des traverses 3 ou montants 2 constituant la structure modulaire, ledit élément présente une épaisseur 4 égale ou légèrement inférieure à la largeur de la matière 5 d'un montant

2 ou traverse 3 comprise entre le bord 6 de l'évidement constituant la fourche ou la mortaise et le champ 7 des montants 2 ou traverses 3, la longueur de l'élément de calage 1 correspondant à la distance entre les parements 8 des montants 2 ou traverses 3 se faisant face, aux extrémités de l'élément de calage 1 des fourches 9 sont aménagées destinées à s'emboîter en force sur le champ 7 des montants 2 ou traverses 3, la face 11 de l'élément de calage 1 destiné à s'appuyer sur le parement 8 des montants 2 ou traverses 3 est dotée d'une feuilleure 13 dont la largeur 14 correspond à la matière comprise entre le champ 15 et le parement 8 des montants 2 ou traverses 3, la hauteur de ladite feuilleure correspondant à l'épaisseur du panneau de remplissage 16 de manière à immobiliser ce dernier tant en tablette que placé verticalement.

Selon la figure 3, l'élément de calage 1 comporte deux feuillures 13 de part et d'autre des champs 15 et ce de manière à immobiliser les panneaux 16 consécutifs de remplissage tant en tablettes que placés verticalement.

Il va de soi qu'entre les éléments de calage 1 des panneaux de remplissage 18 en tablettes d'épaisseur correspondant ou légèrement inférieure à l'épaisseur des éléments 1 peuvent être maintenus.

Revendications

1°) Elément de calage de panneaux de remplissage (16,18) tant en tablettes que placés verticalement en appui sur des structures modulaires dont les montants (2) et traverses (3) sont assemblés entre eux par enfourchement, caractérisé en ce qu'il consiste en une pièce profilée (1) en bois, matière
5 synthétique ou matériaux ferreux ou non, de longueur correspondant à la distance comprise entre les parements (8) des montants (2) ou traverses (3) se faisant face et dont les extrémités sont pourvues de fourches (9) destinées à s'emboîter en force sur le champ (7) des montants (2) ou traverses (3), la
10 face (11) destinée à s'appuyer sur le parement (8) des montants (2) ou traverses (3) étant dotée d'au moins une feuillure (13) latérale de sorte à immobiliser dans ladite feuillure (13) un panneau (16) de remplissage de faible épaisseur tant en tablette que placé verticalement.

2°) Elément de calage selon la revendication 1 caractérisé en ce que sa
15 largeur est inférieure à la largeur des parements (8) des montants (2) ou traverses (3) sur lesquels il repose.

3°) Elément de calage selon la revendication 1 caractérisé en ce que la
20 largeur (14) de la feuillure (13) correspond à la largeur de la matière comprise entre le champ (15) et le parement (8) des montants (2) ou traverses (3).

4°) Elément de calage selon la revendication 1 caractérisé en ce que son
25 épaisseur (4) est égale ou légèrement inférieure à la largeur de la matière comprise entre le bord (6) de l'évidement constituant la fourche ou la mortaise et le champ (7) correspondant des montants (2) ou traverses (3).

5°) Elément de calage selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte deux feuillures (13) de part et d'autre des champs (15).

Fig. 1

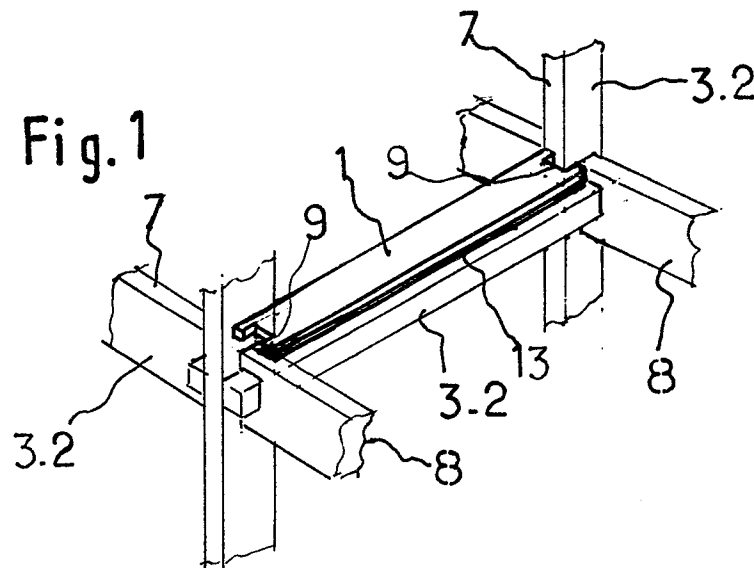


Fig. 2

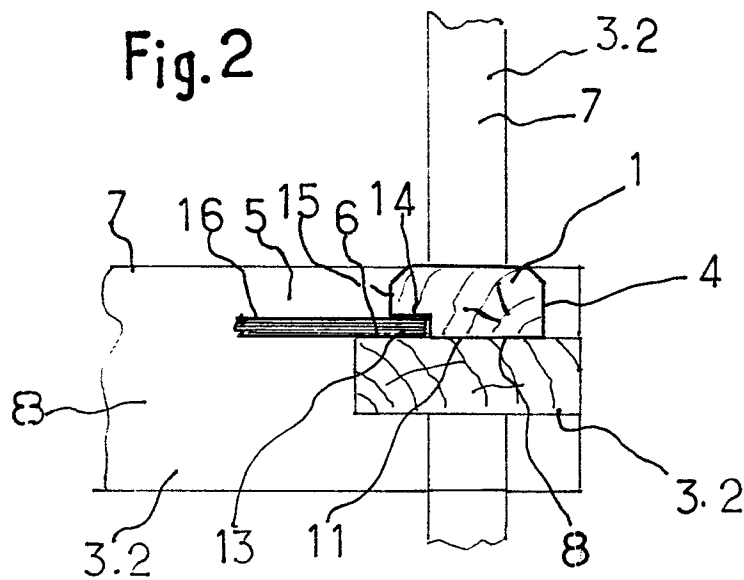
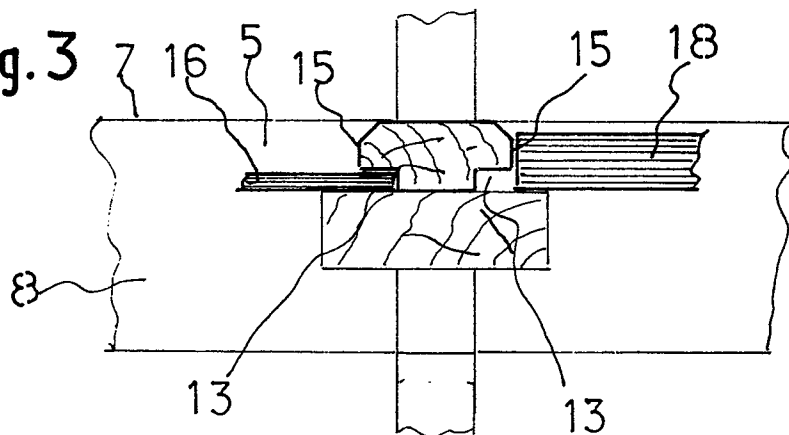


Fig. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0236252

Numero de la demande

EP 87 45 0001

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
D, Y	FR-A-2 528 294 (CAYRE) * En entier *	1, 3-5	A 47 B 47/04
Y	GB-A-2 117 425 (LITTON) * Page 3, lignes 38-68; figures 15-16 *	1, 3-5	
Y	FR-A-2 553 478 (PESHET) * En entier *	1, 3-5	
Y	DE-C- 361 056 (HÖRLIN) * En entier *	1, 3-5	
A	US-A-2 846 080 (FREEMANN) * Colonne 2, lignes 15-60; figures 2, 7 *	1	
D, A	FR-A-2 306 358 (JOUSSE)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
D, A	FR-A-2 547 180 (CAYRE) & EP-A-0 099 316		A 47 B E 04 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20-05-1987	Examineur OFFMANN P. A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	